

Département de la Seine-Maritime
Arrondissement de Dieppe
Canton d'Eu

COMMUNE DE BAZINVAL

10, rue de Saulx 76340 BAZINVAL

Tél. : 02.32.97.04.01

Mél. : bazinval2@wanadoo.fr

PREFECTURE DE
LA SEINE-MARITIME

11 JUL. 2022

REÇU DCPBAT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAZINVAL**

SEANCE DU 30 JUIN 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 07

Ayant voté : 10

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à dix-neuf heures : Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de Bazinval, sous la présidence de M. HOUZELLE Daniel, Maire.

Etaient présents : BOUTRY T. ; DAUTRESIRE J. ; HOUZELLE D. ; HOUZELLE F. ; RENOIRE M. ; WATTEBLED M. ; WYNANDS B.

Etaient excusés : BOUFFARD L. (pouvoir à HOUZELLE F.) ; CAVRO M. (pouvoir à BOUTRY T.) ; TETU R. (pouvoir à DAUTRESIRE J.)

Etaient absents : BOCLET F.

Convocation le : 21/06/2022

Affichage le : 21/06/2022

A été nommé(e) secrétaire de séance : HOUZELLE F.

OBJET :

Enquêtes publiques :

Projets de parcs éoliens à Guerville
et à Fallencourt / Saint-Riquier-en-Rivière

Deux enquêtes publiques sont en cours concernant deux projets éoliens, pour lesquels la Commune de Bazinval fait partie des communes dans le rayon d'affichage :

- Projet d'implantation et d'exploitation d'un parc éolien de 4 aérogénérateurs à la Ferme éolienne Le Quesnot à GUERVILLE
- Projet d'implantation et d'exploitation d'un parc éolien de 4 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison au Parc du Mont du Bouillet à FALLENCOURT / SAINT RIQUIER EN RIVIERE.

Les habitants de la Communes peuvent consulter en mairie les pièces des projets qui sont disponibles sous format clé USB fournie par la Préfecture de la Seine-Maritime. Les remarques et observations peuvent être formulées auprès du Commissaire enquêteur : permanences physiques et téléphoniques indiquées sur les avis d'enquêtes affichés dans le panneau dédié de la mairie.

La Préfecture de la Seine-Maritime demande également que le Conseil Municipal donne son avis sur chaque enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'émettre un avis défavorable concernant le Projet d'implantation et d'exploitation d'un parc éolien de 4 aérogénérateurs à la Ferme éolienne Le Quesnot à GUERVILLE,
- d'émettre un avis défavorable concernant le Projet d'implantation et d'exploitation d'un parc éolien de 4 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison au Parc du Mont du Bouillet à FALLENCOURT / SAINT RIQUIER EN RIVIERE

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire suite à transmission
en Sous-préfecture de Dieppe pour
contrôle de légalité le : 07/07/2022
Et publication le : 07/07/2022



Le Maire,


D. HOUZELLE